

Ecole élémentaire Chartreuse PV conseil école n°1

Lundi 17 octobre

Présents :

- Mairie : Mme Guglielmo Viret et Mr Loosdregt
- Parents d'élèves : Mme Gueneguan, Mme Chapuis, Mme Moulin et Mr Felin
- Enseignants : Mr Barthélémy, Mme Guillaudin, Mme Besset,

Excusés :

- Mme Chénédedé, Mme Viagbo

1. Résultats des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école

- 94 votants sur 141 inscrits dont 12 nuls. Pour la troisième année, le vote s'est déroulé uniquement par correspondance.

2. Attributions du conseil d'école

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1399>

Le conseil d'école vote le règlement intérieur.

Il adopte le projet d'école.

Il donne des avis et fait des suggestions sur le fonctionnement et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école et la communauté scolaire : besoins éducatifs particuliers des élèves, restauration scolaire, hygiène, sécurité des élèves.

Il donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires éducatives sportives ou culturelles.

Il peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire.

Il peut être consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures scolaires.

Une information est donnée au sein du conseil d'école sur les principes de choix des manuels scolaires et sur l'organisation des aides spécialisées.

Le directeur établit l'ordre du jour du conseil d'école en concertation avec les différents participants et arrête cet ordre du jour une semaine avant le conseil d'école de manière à ce que chaque partie puisse préparer des réponses et chercher d'éventuels documents.

Il est donc nécessaire de faire parvenir au directeur les points à ajouter à l'ordre du jour plus d'une semaine avant le conseil d'école.

Ne peuvent être discutés en conseil d'école, tous les points relatifs à un enseignant en particulier ou un élève en particulier. Cela doit être discuté avec l'enseignant et les parents de l'enfant concerné.

3. Personnels EN autour de l'école : RASED, médecine scolaire, IEN, Conseillers pédagogiques (noms, coordonnées)

- Inspection du Haut Grésivaudan IEN : Mr DUCOUSSET 04 76 72 32 18
C.P.C Mr LE GAC et Mme Sylvie BOUVIER

- Psychologue scolaire : Mme Claire HAMBURGER Tél : 04 76 08 55 86

Claire.Hamburger@ac-grenoble.fr

- Maître E (aide à dominante pédagogique) : Mme CERULLI Marie-Chantal

- Médecin scolaire : (CMS Crolles) cms38-crolles@ac-grenoble.fr

Mme Grace ESTELLON

70 rue du Brocey

38920 CROLLES

04 76 08 13 62

Fax : 04 76 92 22 63

- Infirmière scolaire Mme Corine CECON Corinne.Cecon@ac-grenoble.fr

- Enseignant référent MDA : Mme Sandrine DALEST Tel : 06 28 22 69 74

ash38-haut-gresivaudan@ac-grenoble.fr

- CMP La Bâtie (Saint-Ismier 04 76 52 61 60)

- CMP Pontcharra : 04 76 97 25 16

4. Effectifs 2022-2023

Classe de Mme CHENEDE	: 10 CP et 9 CE1	=19
Classe de Mme BESSET	: 10 CE1 et 13 CE2	=23
Classe de Mr BARTHELEMY	: 19 CM1	=19
Classe de Mmes GUILLAUDIN et ANGLARET	: 22 CM2	=22

Total : 83 élèves pour 4 classes.

5. Evaluations nationales CP et CE1

Les évaluations ont été passées, les fiches individuelles saisies et les résultats ont été transmis aux familles avec un rendez-vous individuel si nécessaire ou si souhaité.

6. Budgets et investissements communaux dans l'école

- Budget fonctionnement : 68 € par enfant (fournitures) et 58 € par classe (frais de gestion)
- Budget animations 37 € par enfant (budget global pour l'école, répartition et choix de l'utilisation à l'appréciation des enseignants)
- crédits photocopies :
 - mise à disposition d'un photocopieur
 - 500 photocopies par élève et par an, doublement si AVS ou PPRE ou PAP,
 - 6000 photocopies pour la direction
 - crédit pour acheter 1 ramette par élève (doublement si AVS, PPRE ou PAP) et 12 ramettes direction au prix de 4€50 la ramette
- budget exceptionnel :
 - le spectacle de Noël (environ 9€ par élève pour le transport et l'animation). Depuis l'année dernière, la mairie propose un spectacle aux écoles.
 - Un budget pour un projet commun CM2 aux 2 écoles Belledonne et Chartreuse
 - un budget communal pour :
 - ♦ musique (6200€ pour 2 écoles) soit, pour notre école, 15 séances de ¾ heure pour chacune des 4 classes à partir du retour des vacances de février.
 - budget pour répondre à des demandes formulées en début d'année pour des projets concernant toute l'école : projet sciences.
- Classe de découverte (dite classe transplantée avec nuitée) : 1 classe par an et par groupe scolaire, 50% du coût plafonné à 150€ par élève étant financé par la mairie, territoire métropolitain uniquement
 - ⇒ Prioritairement cela reste 1 classe par groupe scolaire.
 - ⇒ Cependant, si un groupe n'a pas de projet, 2 classes du même groupe pourront partir.
 - ⇒ La date limite de réflexion et mise en œuvre du projet est fixée à Toussaint. Si à cette date un groupe n'a pas déposé de projet, l'autre groupe pourra faire une demande pour le départ de deux classes.
 - ⇒ Le groupe qui ne part pas sera prioritaire l'année suivante, si nécessaire.
 - ⇒ Budgets non cumulables d'une année sur l'autre.

Les classes de découverte sans nuitée à St Maximin sont financées comme classe de découverte par la mairie (50% du coût global (transport + animations) plafonné à 150€ par enfant).

7. Sécurité à l'école

- 1^{er} exercice le 20/09 réussi, évacuation écoles élémentaire, RAM, bibliothèque et maternelle en moins de 2 minutes
- exercice alerte intrusion : jeudi 13 octobre, exercice déclenché et observé par le policier municipal, qui n'a émis aucune remarque

8. Règlement intérieur

Voté à l'unanimité.

9. Activités prévues dans chaque classe, intervenants extérieurs :

- **Point sur les bus :**
 - **Première sortie pour l'école : vendredi 14 octobre**
 - Le bus avait 15 minutes de retard.
 - **Lundi 17 octobre : sortie piscine, bus annulé le mercredi précédent**
 - Le bus est tout de même présent, à l'heure.
- **Toutes les classes :**
 - **Projet sciences :** comme projet exceptionnel avec l'intervenante Karine GODOT de Sciences et Malices
 - **Musique :** après les vacances de février sur le thème des 5 continents, avec un cahier des charges précis sur le contenu des séances.
- **CP, CE1 et CM2: natation à la piscine de Pontcharra**

Les élèves iront 2 fois par semaine à la piscine ce qui permet davantage de progrès. L'encadrement sera assuré par 3 MNS à l'enseignement, les 2 enseignantes et des parents agréés.

Beaucoup de parents ont passé l'agrément cette année, nous les en remercions.

- **CP-CE1 : 2 randonnées prévues**
- **CE1-CE2 : 1 sortie aux musées de Grenoble (art et dauphinois) est prévue en février**
- **CE1-CE2 et CM1 :** depuis cette année, il est fortement recommandé aux enseignants de CE2 et CM1 de mener un cycle « savoir rouler » avec leurs élèves. Les enseignants de ces 2 classes ont pris contact avec un intervenant et demandent, comme cela a été fait pour l'école Belledonne, un financement supplémentaire pour mener cette activité.
La mairie propose aux enseignants d'envoyer le devis à la commission scolaire. Par ailleurs, comme les années précédentes, le permis vélo sera passé par les CM2 avec l'aide du policier municipal si ce dernier est toujours disponible pour cela cette année.
- **CM2 :**
 - **Projet 5 randonnées pédestres** avec la classe de CM1-CM2 de l'école BELLEDONNE. Cela rentre dans le budget pour un projet commun aux 2 écoles.
 - **Défi maths isère**
 - **Projet J'aime la forêt avec la Com Com :** livret, visites d'entreprise, herbier, rando commentée avec une personne de l'ONF...

10. Evacuer les anciennes chaises

Les enseignants demandent l'autorisation de pouvoir demander aux services techniques d'évacuer certaines chaises qui ont une très mauvaise assise, sans remplacement.

La mairie précisera les modalités et une date pour cette intervention des services techniques.

11. Education à la sexualité

Conformément aux directives ministérielles, chaque classe fera avec ses élèves des actions adaptées à l'âge de ces derniers.

Par ailleurs, des étudiantes infirmières en master interviendront dans la classe de CM2.

Enfin, un contact sera repris avec le centre Agathe pour savoir si leurs interventions en CM1 sont encore possibles.

12. Points soulevés par les parents/mairie :

Les enseignantes remercient les parents d'avoir indiqué la représentativité de chaque point.

27 familles ont répondu au questionnaire (5 en CP/CE1, 10 en CE1/CE2, 4 en CM1 et 6 en CM2).

- une large majorité des familles est satisfaite du déroulement de la journée à l'école (23)
- une grande majorité des familles est satisfaite de la communication sur la vie de l'école en général (17; 7 à améliorer et 1 non satisfaite)

- une grande majorité des familles est satisfaite concernant les abords de l'école et la sécurité (20 ; 5 à améliorer et 1 non satisfaite)

Il y a donc un très fort pourcentage de parents satisfaits du fonctionnement de l'école.

- **points qui pourront être évoqués ultérieurement en commission avec les services de la Mairie :**
 - globalement les familles sont satisfaites des services périscolaires (13 ; 6 à améliorer, 3 non satisfait et 4 non concernés);
 - demande d'un accueil plus tôt le matin par une famille;
 - une autre famille trouve que les parkings ont abords de l'école sont mal faits en forme de serpent et propice aux accrochages ;
 - une famille propose que seules les minutes "consommées" quand les enfants sont au périscolaire soient facturées (exemple de la ville du Touvet où un QR code permet de payer seulement les minutes consommées)

Ces points, présents dans les questions des parents, ont été discutés sans qu'une réponse soit apportée. Cela sera fait en commission spéciale, la réponse sera rapportée dans le prochain PV du conseil d'école.

Les enseignants informent la mairie que la traversée de la chaussée devant la mairie est souvent compliquée, puisqu'il y a fréquemment une voiture garée dans la continuité du passage piéton. La mairie est au courant que les plots qui condamnaient cette place de parking ont disparu.

- **pourquoi choisir des tours de cour comme punition?**

Seule la privation partielle de récréation est autorisée. Les enseignants ont fait le choix de demander aux élèves de faire quelques tours de cour pour réfléchir à leur conduite, à ce qui fait qu'ils ont été punis et trouver une solution pour que cela ne se reproduise plus.

- **Comment est décidé le nombre de tour de cour?**

Cela dépend de la répétitivité, de la gravité... il n'y a pas de règles très précises.

- **une famille a évoqué une forme de chantage et une pression sur les enfants lorsque les cahiers ne sont pas signés, sachant que ce sont les parents qui sont responsables dans cette situation et non les enfants.**

Les enseignants rappellent que si un point ne concerne qu'une seule famille, ce point n'a pas sa place en conseil d'école et qu'il est préférable que cette famille s'adresse directement à l'enseignant de son enfant ou à la directrice.

Toutefois, le point est discuté puisque Mr Felin rappelle que c'est un sujet qui a déjà été évoqué au cours d'un ou plusieurs conseils des années précédentes.

Les enseignants expliquent qu'il n'y a plus aucune vérification des signatures sur les cahiers du jour ou évaluation au fil de l'eau : c'est aux parents de s'intéresser ou non au travail de leur enfant, parents qui peuvent s'y intéresser sans signer ou signer sans regarder souligne à juste titre un parent élu.

Les seules signatures obligatoires concernent les autorisations de sortie, les informations pour les sorties, et les autorisations pour les APC. Les signatures ne sont jamais demandées du jour pour le lendemain et c'est le travail de l'élève de penser à demander à son parent de signer. Dans certaines classes, l'information est également présente sur l'ENT.

Par ailleurs, les enseignants peuvent également arrêter de relancer, redemander la signature des mots. Par contre, ce sera les enfants qui seront alors pénalisés, puisqu'ils ne pourront pas participer à la sortie ou n'auront pas le matériel demandé.

Mr Felin explique que dans certains collèges / Lycées la signature de certains documents comme les autorisations de sorties se font dorénavant via un formulaire sur internet (exemple cité d'un collège privé du bassin Chambérien). Ce point sera discuté lors du prochain conseil d'école.

- **quel est le temps effectif consacré aux récréations environ (hors temps de passage aux toilettes)?**

Source : <https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo44/MENE1526553A.htm>

Comme indiqué dans les textes, les temps de récréation, d'environ 15 minutes en école élémentaire, sont déterminés en fonction de la durée effective de la demi-journée d'enseignement. Le temps dévolu aux récréations est à imputer de manière équilibrée dans la semaine sur l'ensemble des domaines d'enseignement.

La récréation est un temps éducatif nécessaire qui permet aux élèves de se délasser et de se divertir. Elle marque une rupture essentielle dans la succession des activités proposées dans les classes, pensées pour des apprentissages structurants.

Le passage aux toilettes, la pause boisson sont inclus dans ce temps.

○ **comment s'organise le temps d'activités physiques de 30 minutes par jour préconisé par l'Education Nationale?**

C'est un temps d'activités préconisé par jour réparti entre maison (trajet) , périscolaire et école (hors jours où il y a une séance d'EPS). Nous avons proposé un outil pour que les élèves et les familles prennent conscience du temps d'activité de chacun. Nous avons incité les élèves à utiliser les déplacements doux pour se rendre à l'école, et, quand c'est possible, les enseignants font également 2 temps d'EPS par semaine.

○ **une famille trouve qu'il y a peu de communication sur la vie de l'école et les projets en cours (nous pourrions rappeler que ces informations sont dans les PV des conseils d'école) et explique être étonné que les maîtresses ne "soient responsables que jusqu'au portail certains ne vérifie pas si il y a bien la bonne personne qui récupère l'enfant".**

Les enseignants rappellent également que si un point ne concerne qu'une seule famille, ce point n'a pas sa place en conseil d'école et qu'il est préférable que cette famille s'adresse directement à l'enseignant de son enfant ou à la directrice.

Source : circulaire n° 97-178 du 18 septembre 1997 relative à la surveillance des élèves ou document synthétique EDUSCOL

« La sortie des élèves : elle s'effectue sous la surveillance de leur maître. Cette surveillance s'exerce dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires jusqu'à la fin des cours. Ils sont alors soit pris en charge par un service de cantine, de garderie, d'études surveillées ou d'activités périscolaires, soit rendus aux familles. Seuls les enfants de l'école maternelle sont remis directement aux parents ou aux personnes nommément désignées par eux par écrit, et présentées au directeur ou à l'enseignant. »

C'est le problème des parents en retard qui par ailleurs ne veulent pas que leur enfant rentre ou attende seul.

C'est aux parents de donner des consignes précises à leur enfant s'ils ne sont pas présents, consignes qui peuvent varier d'une famille à l'autre. Un enfant qui revient vers les enseignants sera toujours pris en charge.

Par ailleurs, les services de la mairie (cantine et périscolaire) acceptent toujours les enfants qui n'ont pas de solution, n'ont personne qui vient les chercher alors que cela n'est pas normal.

Enfin, par humanité, les enseignants des petites classes vérifient le plus souvent avec qui les enfants partent, mais cela ne peut pas être une généralité ni un dû qui est demandé aux enseignants.

Une réponse avait déjà été donnée dans le PV n°3 de l'année 2021-2022, soit le conseil d'école qui s'était tenu le 17 juin 2022.

○ **la communication entre l'école et les parents pourrait-elle être plus engageante? Les mails reçus sont parfois perçus comme injonctifs.**

Mr Felin rappelle que c'est également un sujet qui a déjà été évoqué au cours d'un ou plusieurs conseils des années précédentes.

Mme Guglielmo Viret rapporte également que les mails envoyés par la directrice aux services de la mairie sont parfois trop secs, pas assez enrobés, voire même ne respectent pas les règles du vivre ensemble.

Les enseignants demandent un renvoi d'exemples de dits mails envoyés entre le 1/09/2022 et le 17/10/2022 de manière à objectiver un jugement pour le moins subjectif et avoir une base de discussion.

Mme Guglielmo Viret s'y engage.

Par ailleurs, Mme Guillaudin rappelle qu'elle ne bénéficie pas des services d'un secrétariat.

- **les familles ont globalement apprécié un retour aux horaires habituels, nous espérons que cela convient également aux enseignants.**
- **Les élus regrettent que peu d'enseignants de la commune (5/13) aient été présents à la rencontre enseignants/mairie.**

13. Dates des deux prochains conseils d'école

Jeudi 16 mars 2023 18h00

Jeudi 15 juin 2023 18h00

La directrice, Mme Guillaudin

Document relu par l'ensemble des participants et remis à chaque parent par courriel.